Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce
Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 154 ORC
Date de publication: SHAB - 23.06.2020
Numéro de publication: BH03-0000001045
Canton: NE

Entité de publication:
Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommation selon l'art. 154 ORC, VMA Assurances Sàrl en liquidation

VMA Assurances Sàrl en liquidation
CHE-149.639.505
rue Neuve 6
2300 La Chaux-de-Fonds

Remarques juridiques:
L'entité juridique mentionnée ne dispose pas actuellement de l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est invitée à régulariser la situation en matière d'administration, de direction et de représentation et/ou d'organe de révision, et à faire parvenir la réquisition d'inscription au registre du commerce dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, l'office du registre du commerce requiert du tribunal ou de l'autorité de surveillance qu'il/elle prenne les mesures nécessaires.
Délai : 30 jours
Fin du délai: 20.07.2020

Point de contact:
Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8,
2000 Neuchâtel

Remarques:
La carence est due au fait que l'associé gérant est décédé et que le liquidateur n'est plus domicilié en Suisse.
L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 100.
Les débours sont fixés à CHF 15.
La société n'a pas d'adresse valable inscrite au registre du commerce.